

L'île Maurice dans l'œil du cyclone

Emmanuel GRÉGOIRE

géographe

Maurice (1 250 000 d'habitants en 2005 répartis sur 2 040 km²) est composé d'une mosaïque de communautés: les Blancs (2 % environ de la population) sont représentés par les Franco-Mauriciens (les Anglo-Mauriciens sont peu nombreux car il ne s'agissait pas d'une colonisation de peuplement), les Indo-Mauriciens (65 %) se subdivisent en Indo-Musulmans (15 %) et en Indo-Hindous (50 %), les premiers étant souvent des négociants tandis que les seconds ont investi l'administration, les Sino-Mauriciens (environ 3 %) principalement d'origine cantonnaise et aka sont très actifs dans l'import-export¹. Enfin, parmi les Créoles (30 %), on distingue les métis des Créoles noirs descendants des esclaves africains.

Chacune de ces communautés possède une identité culturelle et religieuse propre : chrétiens, hindouistes et musulmans cohabitent pacifiquement. Les influences asiatiques et européennes sont les plus marquées, les Franco-Mauriciens, Indo-Mauriciens et Sino-

¹ Sur le rôle économique des différentes communautés, voir la contribution de B. Ponson dans le présent ouvrage.

Mauriciens gardant d'étroites relations avec l'Europe, l'Inde et la Chine. Quant aux Créoles noirs, ils n'ont guère conservé de liens avec l'Afrique, d'où un certain malaise identitaire qui s'explique aussi par le statut d'esclaves de leurs ancêtres.

Cette diversité ethnique et ces liens culturels et humains avec les pays d'origine ont facilité l'insertion de l'île Maurice dans les circuits d'échanges mondiaux. Depuis l'indépendance (12 mars 1968), son spectaculaire développement économique a fait d'elle un nouveau pays industriel, le « tigre de l'océan Indien ». Le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain la classe 64^e sur 175 pays (2003), c'est-à-dire parmi les pays à revenu intermédiaire. Basée sur la production sucrière, sa croissance s'est diversifiée dans l'industrie textile² (création d'une zone franche), les activités portuaires (mise en place d'un port franc³), le tourisme, l'offshore financier puis plus récemment les nouvelles techniques d'information et de communication. Chacun de ces secteurs repose sur une forte implication dans le négoce international.

Cependant, les nouvelles règles promues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) risquent d'affecter les filières sucrière et textile dont le succès repose sur des accords préférentiels que la mondialisation fait disparaître. Si le tourisme⁴ et l'offshore financier⁵ ne souffrent guère de la concurrence, les exportations de

2 La deuxième île la plus importante de la république de Maurice, Rodrigues (36 000 habitants pour 104 km²), située à 600 km au nord-est de l'île principale, n'est concernée ni par la culture de la canne à sucre, en raison de conditions climatiques défavorables, ni par l'industrie textile, étant hors zone franche. Voir la carte de situation hors-texte n° 3.

3 L'objectif est de renforcer la position du pays dans le domaine des services et d'en faire une plaque tournante du transport régional ainsi qu'un centre logistique et de marketing dans l'océan Indien, en Afrique australe et orientale. Maurice faisant partie de plusieurs organisations économiques régionales (COI, SADC, COMESA, IOR/ARC), les opérateurs nationaux et étrangers ont accès dans des conditions avantageuses (hors taxes et droits de douane) à de nouveaux marchés. Voir la contribution de B. Ponsou.

4 Troisième pilier de l'économie, le tourisme est aux mains des grandes familles franco-mauriciennes qui visent le haut de gamme (702 000 arrivées en 2003, l'objectif étant d'atteindre le million en 2007). Il emploie plus de 10 % de la population active, représente près de 5 % du PIB et constitue la deuxième source de rentrées de devises du pays. Il est encore épargné par la concurrence internationale, Maurice bénéficiant de solides atouts naturels et d'une réputation

sucres et de textiles vers l'Europe sont frappées par la décision de la Commission européenne de modifier, dès 2006, l'Organisation commune du marché du sucre (OCM sucre) et par l'abolition de l'accord multifibres (1^{er} janvier 2005). Ces deux pans vitaux de l'économie nationale résisteront-ils à la concurrence mondiale alors qu'ils en ont été jusqu'à présent préservés ?

À partir de leur examen, nous verrons que les processus à l'œuvre sont différents. Dans les deux cas, il s'agit cependant de la mise en concurrence de secteurs initialement protégés qui révèlent brutalement leur manque de compétitivité sur un marché désormais globalisé. En conclusion, nous évoquerons les conséquences sociales et politiques de cette nouvelle situation.

La filière sucrière en difficulté : l'abolition du protocole sucre ou la fin des protections

L'histoire de la production du sucre à Maurice

La Compagnie des Indes qui utilisait l'île, mise sous sa tutelle par le roi de France, comme escale pour ses navires, encouragea la

de services de qualité. Toutefois, les Antilles et d'autres îles tropicales commencent à casser les prix mais son concurrent régional le plus sérieux (Madagascar) n'est pas encore dangereux. Aussi, le tourisme mauricien est plus sensible à des événements comme les attentats du 11 septembre 2002, la guerre en Irak, l'épidémie du SRAS (Syndrome respiratoire aigu sévère) ou la prolifération du chikungunya qu'à la concurrence d'autres destinations.

5 Comme d'autres îles, Maurice a installé en 1992 une zone offshore afin de compléter les revenus de l'État et de diversifier son économie. Ce secteur financier (bancaire et non bancaire), déconnecté de l'économie réelle, contribue à hauteur de 13 % au PIB. Il repose sur la fiscalité internationale qui n'est pas unifiée et sur les failles qui existent dans les conventions et les traités internationaux. En cela, il profite d'accords bilatéraux signés par Maurice avec de nombreux pays (Inde, Chine, Pakistan, Thaïlande, France, Royaume-Uni, Afrique du Sud etc.). Sept milliards de dollars ont ainsi transité par Maurice en 2000 avant d'être investis en Inde et en Afrique du Sud. Plus que de la concurrence internationale comme celle de Dubaï et Singapour et, peut-être dans l'avenir, des îles Maldives, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie ou du Botswana où des projets de zones offshore sont à l'étude, cette activité dépend surtout d'accords fiscaux privilégiés qui peuvent être à tout moment remis en cause.

population (1 000 habitants en 1735) à produire des vivres pour ravitailler ses vaisseaux et à cultiver l'indigo. Mais ce fut sous le gouverneur Mahé de la Bourdonnais, négociant et grand marin originaire de Saint-Malo, que l'île connut un premier développement par la mise en place d'infrastructures, comme la construction d'un port en eau profonde à Port-Louis qui devint la capitale administrative et commerciale de l'île. Ce gouverneur encouragea aussi la culture de la canne à sucre introduite en 1639 depuis Java, par le gouverneur hollandais Adriaan Van der Stel⁶ qui avait remarqué qu'elle s'adaptait bien au climat local et résistait à la fois aux cyclones et aux sécheresses. Son extension se fit d'abord aux dépens de l'indigo, vite abandonné en raison de la concurrence de celui du Bengale de meilleure qualité (l'indigoterie de Beau Plan devint une sucrerie). Sous l'impulsion des familles françaises, elle se répandit ensuite sur toute l'île, si bien qu'on dénombrait 60 à 80 usines de canne lors de la conquête britannique.

En offrant de nouveaux débouchés au sucre, la Grande-Bretagne qui conquiert l'Isle de France (1810), jusque-là encore très tournée vers la mer, en fit une colonie de plantations qui engendra une classe nouvelle, celle des sucriers qui supplanta celle des négociants et des marins au long cours. Le pouvoir britannique permit parallèlement aux familles françaises de conserver leurs lois, leurs coutumes, leur langue et leur religion. De multiples domaines sucriers qui avaient procédé, jusqu'en 1835, à l'importation massive d'esclaves, originaires du Mozambique, de Madagascar et même de Guinée et du Sénégal, se constituèrent au fil des ans : on recensait environ 200 sucreries en 1840 et un nombre maximum de 259 en 1858 pour une production de 130 000 tonnes de sucre. Éparpillées en une myriade de petites exploitations, ces propriétés se restructurèrent sous l'effet du « grand morcellement » (1870-1920)⁷, en cédant les parties les moins productives de leurs terres aux travailleurs indiens qui avaient remplacé les esclaves d'Afrique – tout au moins à ceux qui avaient les moyens de s'en porter acquéreurs.

⁶ Les Hollandais prirent possession de l'île en 1598 et l'abandonnèrent en 1710 pour se replier sur Le Cap.

⁷ Le « grand morcellement » s'inscrivait dans le cadre d'une série de réformes : l'une d'entre elles offrait la possibilité aux travailleurs indiens d'acheter ou de louer des terres à l'expiration de leur contrat (JOYCE et JOYCE, 1975).

C'est ainsi que naquit une classe de petits planteurs. Parallèlement, ces propriétés se regroupèrent par fusion volontaire, mais aussi sous l'effet des aléas climatiques et techniques : des planteurs furent victimes des dégâts des cyclones ou des sécheresses tandis que d'autres pâtirent d'incidents techniques (incendies, explosion de chaudières, etc.) qui les contraignirent à céder leurs terres. De grandes exploitations se constituèrent, si bien qu'en 1945 une trentaine de propriétés produisaient autour de 400 000 tonnes de sucre⁸. Ce processus de concentration se poursuit actuellement puisqu'en 2003, moins d'une dizaine de familles franco-mauriciennes assurent près de 45 % de la récolte, formant ainsi une oligarchie terrienne mais aussi industrielle et financière. D'artisanale, la culture de la canne est devenue une industrie, véritable manne qui irrigue l'ensemble de l'économie mauricienne : pour accroître les revenus de l'État, le gouvernement travailliste imposa, au cours des années 1960, une taxe de sortie sur le sucre qui fut abolie en 1994.

Les débouchés commerciaux

Tout au long du XIX^e siècle, les exportations de sucre s'effectuèrent vers l'Angleterre, l'Inde et l'Australie. À partir de 1919, une succession d'accords permit aux Mauriciens de bénéficier de tarifs préférentiels et de garanties, les Britanniques s'engageant à acheter une très grande partie de leur production. La Seconde Guerre mondiale, qui coupa Maurice du reste du monde, obligea les planteurs à céder des terres aux cultures vivrières, mais les exportations reprurent dès 1945. En 1951, Maurice bénéficia du *Commonwealth Agreement Sugar* qui régissait les exportations de sucre entre la métropole et ses zones d'influence. Si l'accession à l'indépendance de l'île ne modifia pas ce traité, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun (1975) permit à Maurice de profiter des accords avantageux (protocole sucre de la Convention de Lomé) conclus avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), à savoir un prix préférentiel aligné sur celui en vigueur sur le

⁸ Les planteurs se regroupèrent au sein de la Chambre d'agriculture en 1853. En 1893, ce fut la création de la station agronomique, dix ans plus tard, de l'Institut de recherches de l'industrie sucrière de Maurice (MSIRI) puis, en 1919, du syndicat des sucres.

marché intérieur européen et une garantie d'accès à ce dernier. Ces dispositions, qui étaient le prolongement de l'accord sucrier du *Commonwealth*, offrirent au pays une protection contre les fluctuations du prix sur le marché mondial et un débouché garanti à hauteur de 580 000 tonnes par an. Ces années 1973-1976 furent d'autant plus favorables à Maurice qu'il y eut une flambée inattendue du cours du sucre sur le marché mondial, cette brutale hausse étant due à une pénurie spéculative (le prix de la tonne atteignit 600 £, soit près de dix fois son cours antérieur) (JOYCE et JOYCE, 1975). Les grandes propriétés sucrières comme le groupe CIEL bénéficièrent de revenus exceptionnels qui furent réinvestis dans le négoce, l'industrie manufacturière, la construction et le tourisme, provoquant un premier essor économique de l'île.

La filière s'est donc développée grâce aux liens privilégiés qui lient Maurice à l'Union européenne⁹. En dépit de coûts de production élevés, les planteurs et les compagnies sucrières ont longtemps bénéficié des conditions avantageuses du Protocole sucre pour écouler leur production (500 à 600 000 tonnes selon les conditions climatiques) : 90 % de la récolte sont vendus en Grande-Bretagne (un peu aussi au Portugal) à un prix supérieur au cours mondial, ce qui assure 22 à 25 % des recettes en devises du pays¹⁰. Ce secteur, essentiel pour l'économie nationale, a justifié l'ouverture à Bruxelles d'une antenne de la Chambre d'agriculture mauricienne afin de suivre de près la Politique agricole commune (PAC).

La remise en cause des marchés

De lourdes mais prévisibles incertitudes pèsent à présent sur l'avenir du secteur, car l'Union européenne réforme les régimes particuliers de la PAC. Elle l'a déjà réalisé pour des produits comme la banane, elle l'entreprend désormais pour le sucre, dernier secteur à bénéficier d'accords préférentiels qui protègent les pro-

⁹ Conséquence de ce système de garanties, pour satisfaire son marché intérieur (40 000 tonnes), il est parfois plus intéressant pour Maurice d'importer du sucre de Thaïlande ou d'Afrique du Sud que de consommer sa propre production.

¹⁰ Sa contribution au PIB a fortement baissé, passant de 15,3 % en 1982 à 6 % en 1997, tout en employant 11 % de la population active (45 % environ de la superficie de l'île sont consacrés à la canne à sucre). Cette baisse s'explique par l'émergence de nouveaux secteurs d'activités.

ducteurs européens et ceux des pays ACP de la concurrence mondiale. Le système actuel, symbolisé par le Protocole sucre, est d'autant plus fragilisé que des pays comme le Brésil, la Thaïlande ou l'Australie le jugent contraire aux règles de l'OMC. Ces trois pays ont déposé une plainte devant ces instances estimant que cet accord n'est pas un véritable accord de libre-échange mais une convention à sens unique contraire aux règles du commerce mondial : l'Union européenne accorde en effet certaines facilités douanières à des États qui ne lui en font pas en retour¹¹.

Cette remise en cause du Protocole sucre est préoccupante pour l'île Maurice qui a longtemps été à l'abri de la concurrence mondiale. Ses coûts de production étant supérieurs aux niveaux mondiaux, le pays doit impérativement les diminuer pour devenir compétitif car le prix qui sera payé par l'Union européenne tendra vers le cours mondial. Aussi, pour accroître la compétitivité de la filière, des concentrations d'exploitations et des fermetures d'usines ont été opérées, l'objectif étant de parvenir à sept sucreries alors qu'il en restait onze en 2004 contre dix-sept en 1997¹². Par ailleurs, le *Sugar Sector Strategic Plan* (SSSP), instauré dès 2001, prévoit une réduction de près de 44 % des coûts de production après remembrement, mécanisation, irrigation, recours aux engrais et aux semences génétiquement améliorées et par la mise à la retraite anticipée de 8 000 personnes, mesure qui a allégé la masse salariale de 25 %. Toujours dans un souci de rentabilité, les compagnies sucrières s'efforcent d'optimiser les résidus de la canne comme la bagasse (partie fibreuse de la canne de laquelle le sucre a été extrait) qui est utilisée pour la production d'électricité¹³. Elles envisagent aussi de développer des produits dérivés comme l'éthanol, les

11 Le rapport définitif, daté du 8 septembre 2004, élaboré par le groupe spécial constitué le 29 août 2003 à la demande de l'Australie, la Thaïlande et le Brésil rejette en bloc les arguments en défense présentés par la Communauté européenne. Cette dernière a été déboutée en appel, ce qui rend inévitable la réforme de l'OCM sucre.

12 Ces fermetures d'unités n'ont pas provoqué de récessions économiques locales : les sucreries ont été souvent remplacées par des industries comme celle de Reufac qui appartient au groupe Floréal Knitwear. À la place de son usine, celui-ci a installé une unité textile qui emploie 5 000 personnes alors que la sucrerie n'offrait qu'une centaine d'emplois.

13 En 2002, plus de 40 % de l'électricité produite dans l'île provient des centrales installées près des usines, pour lesquelles l'activité est rémunératrice.

produits alco-chimiques et sucro-chimiques. Enfin, elles proposent des sucres spéciaux (sucres granulés, mélassés ou bruns) pour se soustraire à la concurrence sur le sucre raffiné. Enfin, la dernière solution utilisée est la délocalisation à l'étranger¹⁴. La survie des grands groupes franco-mauriciens n'est cependant pas en danger : si ces familles sont attachées à la canne à sucre qui a fait leur fortune, elles ont, depuis longtemps, investi dans l'industrie et le tourisme sachant que l'Union européenne cesserait un jour de soutenir la filière¹⁵.

En juillet 2004, le commissaire de l'Union européenne, Pascal Lamy, a proposé aux producteurs européens et des pays ACP une diminution du prix du sucre payé de 25 % à compter de 2005, puis de 12 % en 2007¹⁶. Cette baisse totale de 37 % se traduisait par une perte de recettes de trois milliards de roupies pour Maurice (environ 96 millions d'euros). Face à une telle proposition jugée « *too much too soon* », Paul Bérenger, alors Premier ministre mauricien, a été très actif pour obtenir de Bruxelles d'autres conditions. À ses yeux, la filière pouvait d'autant moins supporter une diminution aussi forte qu'elle a déjà effectué de lourds investissements pour rapprocher ses coûts de production des normes mondiales (elle serait endettée à hauteur de 5,5 milliards de roupies, soit 150 millions d'euros). Si, à moyen terme, Paul Bérenger ne pouvait empêcher l'Union européenne, pressée par les pays du Sud non ACP, de cesser de soutenir et de protéger son agriculture, il pouvait néanmoins espérer obtenir un léger

14 En 1999, les groupes Palmar, FUEL et Espitalier-Noël ont délocalisé leur activité au Mozambique en créant un consortium avec cet État : la Companhia de Sena. Cette société a procédé à la réhabilitation de plantations et d'une sucrerie d'une capacité de production de plus de 100 000 tonnes par an. Par ailleurs, des Mauriciens ont pris des participations dans des sociétés ouest-africaines comme Sucre Ivoire.

15 Ainsi, la compagnie Deep River Sugar Estate, qui avait acheté en 1948 la sucrerie Beau Champ fondée en 1760, puis en 1970 la propriété sucrière de Ferney, est à présent un des plus grands domaines sucriers de l'île. Ce groupe, désormais dénommé Deep River Beau Champ Ltd., s'est progressivement diversifié dans l'élevage de cerfs, le textile (groupe CIEL avec les sociétés Floréal et Aquarelle), le secteur financier (Consolidated Investment Trust. Ltd), la construction (General Construction Company Ltd.) et le tourisme.

16 Le prix de la tonne de sucre payé par l'Union européenne passerait de 523 euros à 329, montant qui demeure supérieur au cours mondial (182 \$).

allongement de la période de transition et une petite réduction de la baisse ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnement (il était en cela appuyé par quelques gros producteurs européens de betteraves)¹⁷. Le consommateur britannique cessera donc de subventionner le sucre mauricien comme il le fait depuis plusieurs décennies : une rente s'éteint après avoir permis à l'île d'amorcer son développement.

Le textile mauricien face à la concurrence de la Chine

Création et croissance de la zone franche

Des pays en voie de développement ont adopté des politiques d'industrialisation pour éviter de recourir aux importations et limiter ainsi leur dépendance à l'égard de l'étranger. Taiwan, Singapour, Hong Kong et la Corée du Sud sont allés plus loin en adoptant une politique volontaire de développement des exportations par l'implantation de zones franches industrielles. Cette structure permet de réduire le chômage et d'engranger des rentrées de devises. Toutefois, elle nécessite une combinaison complexe d'éléments endogènes et exogènes qui en conditionnent le succès : infrastructures efficaces, expertise en matière d'exportation, main-d'œuvre qualifiée et bon marché, cadre fiscal attractif, etc.

Au moment de l'indépendance, Maurice possédait un tissu industriel embryonnaire avec quelque 70 entreprises employant 1 200 personnes. En raison de la taille réduite de son marché, la stratégie de substitution à l'importation a rapidement atteint ses limites en ne permettant pas d'enrayer le chômage, ni le déclin du produit intérieur brut par habitant, ni la détérioration de la balance des paiements. Aussi, l'idée de la création d'une zone franche prit forme en s'inspirant des exemples de Taiwan et Singapour. Le livre blanc sur le développement stratégique 1971-1980 et le plan

¹⁷ L'Union européenne a subitement décidé (juin 2005) de baisser le prix du sucre de 40 %. Il est trop tôt pour évaluer les conséquences de cette mesure et apprécier la réaction des opérateurs concernés.

de développement 1971-1975 insistèrent sur la nécessité de mettre en place les institutions et les infrastructures indispensables au projet. Des avantages exceptionnels furent accordés aux investisseurs exportant depuis Maurice : exonération d'impôts sur le revenu des sociétés pendant dix ans, imposition allégée les dix années suivantes, exemption de droits de douanes pour les matières premières et produits semi-finis nécessaires à la production, prêts à des taux préférentiels, etc. Dès lors, le développement de la zone franche fut enclenché. Quatre étapes le caractérisent (MISSION DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE, 1994) :

- La période 1970-1976 : le nombre d'entreprises opérant en zone franche passa de 4 à 84 et l'emploi de 640 à 17 400 pour un investissement total de 105 millions de roupies. Les secteurs importants de cette première phase furent la confection et le textile. 42 % des capitaux provinrent de sources locales, principalement des compagnies sucrières qui engrangèrent alors d'importants revenus sur leurs exportations de sucre (ils établirent des *joint ventures* avec des firmes européennes). 58 % furent des investisseurs étrangers notamment des entreprises de Hong Kong (33 %) ¹⁸. Tous ces intervenants bénéficièrent d'un statut particulier dit EPZ (*Export Processing Zone*) et se regroupèrent au sein de la *Mauritius Export Processing Zone Association* (MEPZA) ¹⁹. Les usines furent réparties sur l'ensemble de l'île afin d'offrir du travail à toute la population et de les rapprocher des lieux de résidence de leurs ouvriers.
- La période 1977-1982 : la croissance du secteur ralentit. Même si le parc global d'entreprises s'accrut de 38 unités, un nombre important de fermetures d'usines eut lieu. Ce moindre intérêt pour la zone franche s'explique par l'augmentation de la compétition industrielle d'autres pays en voie de développement, la récession

¹⁸ Dans les années 1980, ces investisseurs, en prévision de la rétrocession de Hong Kong à la Chine (1997), ont transféré leurs capitaux à l'étranger, notamment à Maurice qui leur offrait une situation politique stable et libérale, une population anglophone et la présence d'une minorité chinoise dynamique. De plus, en s'installant à Maurice, ils avaient désormais libre accès aux marchés européen et américain alors qu'ils leur étaient interdits depuis Hong Kong par les accords d'autolimitation dits « accords multifibres » de 1974. Hérités de l'Uruguay Round, ces accords empêchent encore certains pays d'avoir librement accès au marché européen et américain. Ils pouvaient les contourner en s'installant à Maurice qui n'y était pas soumis.

¹⁹ Voir la contribution de B. Ponsou.

économique qui touchait l'Europe, la hausse du coût du travail local, les politiques protectionnistes de certains pays et les insuffisances promotionnelles du gouvernement mauricien. Ce dernier dévalua toutefois la roupie en 1979 puis en 1981 (soit une dépréciation globale de 50 %) dans le cadre du programme d'ajustement structurel imposé par les institutions de Bretton Woods.

– La période 1983-1989 : elle fut marquée par un décollage spectaculaire qui a permis d'atteindre le plein emploi. Le nombre d'entreprises passa de 138 à 563 et les emplois de 37 600 à 88 658. Dans le même temps, le montant des exportations passa de 2,15 millions de roupies en 1983 à 9,06 en 1989. Dès 1985, en termes d'emplois et d'exportations, le poids de la zone franche dans l'économie mauricienne dépassa celui de la filière sucrière (sa contribution au PIB fut supérieure dès 1988). Toutefois, ce succès entraîna une raréfaction de la main-d'œuvre en raison de la faiblesse du marché du travail et une forte tension sur les salaires qui augmentèrent de 40 % entre 1986 et 1990 (en 2002, un ouvrier gagne environ 5 000 roupies par mois, soit 160 euros). Il a également induit une forte mobilité des salariés et un taux élevé d'absentéisme qui finirent par mettre en danger sa compétitivité²⁰. Pour y remédier, les entreprises s'engagèrent dans un effort de modernisation et de diversification : alors qu'en 1988, 74 % des usines opéraient dans le textile, ce pourcentage tomba à 61 % en 1992.

– La période 1990-2003 : le secteur connut une certaine consolidation même si le nombre de fermetures d'usines fut un peu supérieur à celui des créations : 536 entreprises en 1993 pour 85 621 emplois, 506 entreprises en 2002 pour 87 000 emplois (soit trois fois plus que la filière sucrière) dont 76 500 dans le seul secteur du textile et de l'habillement (production de fils, de tissus et surtout de vêtements). Ce dernier représentait 15,6 % de l'emploi total à Maurice et 80 % de l'activité en zone franche. À ces emplois directs, il convient d'ajouter 80 000 emplois indirects, si bien que le taux de chômage était de 1,8 % en 1994. Au cours de cette période, les efforts de diversification furent tournés vers de nouveaux secteurs comme l'imprimerie, l'édition, l'agro-industrie,

²⁰ Pour pallier ce manque de main-d'œuvre, les entreprises firent venir de jeunes Chinoises selon un système de contrat de deux ans renouvelable un an.

l'électronique, l'informatique, la bijouterie, les jouets et articles de carnaval, l'horticulture, les industries du cuir, l'horlogerie et le matériel optique²¹.

En quelques années, la zone franche est devenue un des piliers de l'économie nationale. Elle a permis à Maurice de s'industrialiser et de consolider le développement amorcé grâce au sucre. De plus, le textile a libéré le pays de sa dépendance à l'égard de cette monoculture qui représentait 90 % des exportations en 1968. En 2002, les entreprises de la zone franche ont assuré près des deux tiers des exportations mauriciennes apportant ainsi 33,6 milliards de roupies de recettes d'exportations dont 26,9 milliards (soit environ 830 millions d'euros) pour le seul textile-habillement. De 1991 à 2001, la filière a toujours représenté entre 11,7 à 12,1 % du PIB.

Flux et stratégies d'implantation

Les principaux fournisseurs de matières premières (fils, tissus, etc.) de la zone franche sont la Chine, l'Inde et la France. Quant aux exportations, elles sont dirigées principalement vers l'Union européenne (soit 17,3 milliards de roupies d'exportations, la France²² et la Grande-Bretagne ayant importé respectivement 6 et 5,9 milliards de produits textiles mauriciens en 2002)²³ et les États-Unis, surtout depuis la mise en place de l'AGO (2001). Cet acte unilatéral américain qui marque la fin des quotas a donné un coup de fouet aux exportations mauriciennes : les États-Unis sont devenus, en 2002, leur premier client en important pour 9,3 milliards de roupies de produits textiles et d'habillement. Les entreprises mauriciennes ont su s'adapter au marché américain qui est plus homogène que le marché européen, composé de différents pays ayant chacun leurs propres spécificités. La troisième desti-

21 En 2002, sur les 506 entreprises de la zone franche, 234 opéraient dans d'autres secteurs que le textile et l'habillement, mais n'employaient que 10 000 personnes, soit 14 % des effectifs globaux de la zone franche.

22 Des groupes comme Carrefour, Auchan, Décathlon, La Redoute sont les clients des entreprises mauriciennes.

23 En tant que signataire de la Convention de Lomé, l'île bénéficie d'un accès libre aux marchés européens.

nation des exportations est Madagascar. Celles-ci se montaient à 1,8 milliard de roupies en 2001 pour tomber à 0,4 milliard en 2002 en raison de la grave crise politique qu'a connue la « Grande Île ». Ces exportations sont constituées de matières premières car, dès la fin des années 1980, des entreprises mauriciennes ont délocalisé leur activité à Madagascar pour profiter d'une main-d'œuvre trois fois moins onéreuse qu'à Maurice où l'augmentation de son coût (183 % de 1983 à 2003) a fortement entamé la compétitivité. Si cette délocalisation était économiquement justifiée, elle s'est avérée désastreuse du fait des troubles politiques prolongés dans l'île, dont l'activité a été fortement perturbée pendant plus d'un an. Face à cette situation, des entreprises comme la Compagnie mauricienne des textiles (CMT) se sont retirées en rapatriant leurs équipements tandis que d'autres, trop engagées financièrement, comme le groupe CIEL (Floréal Knitwear) qui y emploie 10 000 personnes, ont préféré attendre que l'activité reparte²⁴.

Les menaces du nouveau contexte international

Les entreprises textiles sont aujourd'hui confrontées à des difficultés car elles sont prises dans une double tourmente. À l'érosion de la compétitivité des industries de l'île qui a conduit à ces délocalisations sur Madagascar, s'ajoute la libéralisation intégrale du secteur textile dans le cadre de l'OMC. Via l'abolition des quotas et une réduction ou selon les cas une suppression des droits de douane²⁵, l'OMC a démantelé le 1^{er} janvier 2005 l'accord multifibres qui préservait le textile mauricien de la concurrence depuis 1973. Celui-ci est donc confronté à de grands producteurs comme la Chine qui a adhéré à l'OMC en novembre 2001, l'Inde et le Pakistan dont les exportations vers l'Europe étaient jusqu'ici limitées par ces quotas. Comme pour le sucre, cette industrie n'aurait jamais connu le succès sans de tels accords préférentiels dont l'abolition pose un sérieux problème.

²⁴ Si la main-d'œuvre est moins chère à Madagascar, cet avantage est en partie grevé par le coût de la corruption omniprésente, du transport plus onéreux qu'à Maurice et par des infrastructures moins performantes.

²⁵ Comme les autres pays ACP, Maurice n'acquiesce pas de droits de douane alors que ses concurrents y sont assujettis sur les marchés américain et européen.

Quelques entreprises comme *Summit Textiles* ou *Esquel* semblent en péril faute de n'avoir pas pris, le moment voulu, de bonnes décisions (modernisation de l'appareil productif, réorientation de l'activité dans de nouveaux secteurs moins concurrentiels). Ces firmes risquent de fermer leurs portes car leur capacité de financement diminue²⁶. Sachant qu'elles ne peuvent plus rivaliser sur les produits à faible valeur ajoutée (le bas de gamme) en raison du coût de la main-d'œuvre locale trois à quatre fois plus élevé qu'en Asie, d'autres firmes se sont restructurées. Du bas de gamme, elles se sont tournées vers des marchés porteurs encore protégés pour le moment de leurs concurrents asiatiques, comme le moyen et le haut de gamme, ou ont exploré des créneaux de production très ciblés. De plus, elles s'efforcent de proposer un excellent rapport qualité/prix à leurs clients ainsi qu'une grande flexibilité. Par ailleurs, la CMT a mis l'accent sur son intégration verticale, faiblit jusqu'à présent de la filière mauricienne, en mettant en place une filature pour éviter d'importer fils et coton d'Inde ou de Chine (*Marchés tropicaux et méditerranéens*, 24 octobre 2003). Elle va également investir 15,6 millions d'euros dans ce dernier pays pour y installer une usine textile²⁷. De son côté, le groupe CIEL, qui a aussi une filiale au Mozambique, investira sur le marché indien.

Maurice, autrefois pays d'accueil pour les entreprises de Hong Kong qui s'y délocalisaient, est devenue une zone de départ, ses industries ayant émigré à leur tour pour bénéficier du faible coût de la main-d'œuvre asiatique (l'île a donc, en partie, perdu ses avantages). C'est peut-être un signe de développement, mais une époque s'achève. Si la mondialisation amène des entreprises à « nomadiser » pour être sans cesse plus compétitives, elle en condamne d'autres à la fermeture. Ce sera sans doute le cas des petites unités textiles mauriciennes qui n'ont pas su ou pu anticiper l'évolution des marchés.

²⁶ L'ensemble de la zone franche serait endetté en 2003 à hauteur de 5,8 milliards de roupies (environ 180 millions d'euros) et souffrirait d'une sous-capitalisation dangereuse, ces difficultés financières étant attribuées à une conjoncture internationale défavorable mais aussi à une gestion peu efficace de certaines entreprises (CARDINAUD et NOITAKIS, 2003).

²⁷ Celle-ci bénéficie d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse et d'un marché gigantesque.

Conclusion : les risques de l'économie-monde

L'île Maurice a fait preuve de beaucoup d'ingéniosité et de dynamisme pour asseoir son développement. Celui-ci a été favorisé par un régime politique démocratique et stable²⁸ et par une attitude libérale de l'État conforme à la tradition britannique qui veut que ce dernier encourage l'investissement, fournisse un cadre juridique favorable aux opérateurs locaux et défende leurs intérêts sur la scène internationale. Ce contexte contraste avec celui d'îles proches comme l'archipel des Comores ou Madagascar, pourtant très riche en ressources naturelles. Confrontés à des crises politiques répétées, voire à des coups d'États, ces deux pays paraissent durablement ancrés dans le sous-développement.

Au fil des ans, Maurice s'est aussi placé sur le marché mondial en profitant des relations privilégiées que sa population entretient avec ses lointaines contrées d'origine. Ce pays qui s'est bâti sur ses échanges et des collaborations tant Nord-Sud que Sud-Sud risque avec le démantèlement des accords préférentiels de pâtir de la mondialisation. L'ouverture intégrale des marchés voulue par l'OMC signifie la disparition des niches qui ont fait le succès du modèle de développement mauricien. La fragilité du sucre et du textile fait peser de lourdes incertitudes sur l'avenir : le marché du travail connaîtra un accroissement sensible du nombre de chômeurs en milieu ouvrier²⁹. L'économie-monde risque donc d'induire une paupérisation de la population mauricienne, les Créoles, déjà laissés pour compte du miracle mauricien, paraissant les plus vulnérables (CHAN LOW, 2004). La paix sociale et surtout

28 Malgré la diversité ethnique de l'île, son unité n'a jamais été remise en cause et la paix sociale toujours maintenue, en dépit de quelques incidents en 1965, 1968 puis 1999.

29 Le taux de chômage progresse : 10,6 % en juin 2004 contre moins de 8 % au début de l'année 2003. Au cours de la période allant de septembre 2002 à septembre 2003, le textile a ainsi perdu 9 911 emplois puis 900 au cours du premier trimestre 2004 (la main-d'œuvre féminine nombreuse dans ce secteur est la plus touchée). À moyen terme, les effectifs de la filière risquent de diminuer de moitié.

la fragile harmonie qui règne entre les différentes communautés nationales peuvent être menacées³⁰.

Face aux probables défaillances du sucre et du textile, le gouvernement veut faire des techniques d'information et de communication (TIC) le nouveau pilier de l'économie en convertissant l'île en une *cyberisland* régionale³¹. Outre de bonnes infrastructures (construction d'une cyber-cité ultramoderne sur le site d'Ébène) et un environnement législatif et financier adapté, Maurice dispose d'une main-d'œuvre souple, bilingue et encore peu coûteuse (un employé revient à 270 \$ par mois alors qu'un salarié français revient à près de 1 200 \$) mais celle-ci est insuffisamment qualifiée pour alimenter dès maintenant ce secteur³². Les TIC comportent deux domaines : l'externalisation des services et les centres d'appels. L'un et l'autre sont amenés à se développer car ils permettent aux entreprises de réduire leurs coûts et donc d'être plus compétitives (les services proposés à Maurice sont globalement de 30 à 40 % inférieurs à leurs équivalents français). Cette question des coûts de production et des prix est cruciale car elle est au cœur de la mondialisation et de son corollaire, la libéralisation intégrale des échanges. Dans ce cas, elle semble favorable à Maurice qui ne peut cependant pas espérer créer autant d'emplois que par le passé avec le textile.

Enfin, la mondialisation suscite des affrontements Nord-Sud. Le G90 qui regroupe les pays du groupe ACP, de l'Union africaine et des pays les moins avancés (PMA) est né de l'échec de la conférence de Cancún (Mexique, septembre 2003) qui a toutefois permis aux Mauriciens d'obtenir un *statu quo* favorable dans un processus globalement défavorable puisqu'ils voient leurs régimes préférentiels s'éroder inéluctablement. À Cancún, les pays pauvres du G90 s'opposaient alors au G2 (États-Unis et Union européenne) sur la

³⁰ Les émeutes de février 1999, consécutives à la mort du chanteur créole Kaya au commissariat central de Port-Louis après qu'il a subi des violences policières, montrent que cette harmonie demeure précaire.

³¹ Voir la contribution de B. Ponsou.

³² L'objectif est de former 1 000 jeunes par an. Par ailleurs, l'État a intégré l'informatique dans le cursus scolaire primaire, mais seulement 4 700 jeunes réussissent, chaque année, le baccalauréat. L'effort à accomplir doit donc être réalisé beaucoup plus en profondeur.

question de la libéralisation des marchés agricoles³³. En accueillant à Grand Baie (juillet 2004) une réunion de ce G90 dans le cadre de la préparation des futures négociations internationales sur les produits agricoles et industriels, le gouvernement mauricien montra une nouvelle fois sa ténacité à défendre le maintien des préférences et les intérêts de son pays, tant à Bruxelles (sucre) qu'au siège de l'OMC à Genève (textile). Mais peut-il s'opposer à l'inexorable marche de la mondialisation ? L'île Maurice est à la croisée des chemins.

33 Les pays « pauvres » exigent la réduction des subventions agricoles américaines et européennes qui ont un effet néfaste sur leurs propres exportations rendues moins compétitives, comme le coton ouest-africain.